

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3118

9 décembre 2013

### SOMMAIRE

ACPI Luxembourg Fund .....	<b>149624</b>	Highland VIII - Lux (2) S.à r.l. ....	<b>149638</b>
Akademie fuer Internationale Finanz- dienstleistungen A.G. " A.F.I.F. ....	<b>149625</b>	Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l. ...	<b>149649</b>
Alaskan Luxembourg S.C.A. ....	<b>149631</b>	Manwin Luxembourg Sàrl .....	<b>149621</b>
Alexia Investissements S.A. ....	<b>149637</b>	Manwin Media Sàrl .....	<b>149622</b>
Alres S.à r.l. ....	<b>149624</b>	Manwin Premium Sàrl .....	<b>149649</b>
Altilands S.A. ....	<b>149635</b>	Manwin Reality Sàrl .....	<b>149649</b>
AMB European Holding .....	<b>149631</b>	Manwin Technologies Sàrl .....	<b>149623</b>
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ....	<b>149635</b>	McKinsey Luxembourg .....	<b>149622</b>
Arch S.A. ....	<b>149624</b>	MidOcean Finc (LAF) S.à r.l. ....	<b>149620</b>
Athena Sicav .....	<b>149624</b>	Mongolia Logistics Holding S.à r.l. ....	<b>149623</b>
BBTPS S.à r.l. ....	<b>149623</b>	Rinoca Bis S.à.r.l. ....	<b>149621</b>
Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	<b>149631</b>	Secapital S.à.r.l. ....	<b>149652</b>
Big Beer Company S.A. ....	<b>149638</b>	Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l. ....	<b>149620</b>
Bigpoint Sàrl .....	<b>149637</b>	Sigma Private Equity S.A. ....	<b>149652</b>
Binnopharm International S.à r.l. ....	<b>149637</b>	Silent Meteor S.à r.l. ....	<b>149621</b>
Brookstar JVCo Lux S.à r.l. ....	<b>149636</b>	SKS Investment S.à r.l. ....	<b>149653</b>
Car Classifieds Asia S.à r.l. ....	<b>149636</b>	Smart Holding Group S.A. ....	<b>149662</b>
CBP Select .....	<b>149635</b>	Sotour - La Bourse aux Voyages S.à r.l. .	<b>149651</b>
Chambertin S.A.H. ....	<b>149637</b>	Techniwood International .....	<b>149652</b>
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. ....	<b>149636</b>	Telenet Finance Luxembourg II S.A. ....	<b>149651</b>
Favorite Leisure & Sport Island S.A. ....	<b>149659</b>	Tenotel .....	<b>149651</b>
Financière de la charcuterie JV .....	<b>149654</b>	The Race .....	<b>149651</b>
Fin Eleven S.A. ....	<b>149659</b>	Tronox Luxembourg S.à r.l. ....	<b>149650</b>
FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group .....	<b>149654</b>	Tyson International Holding S.C.A. ....	<b>149650</b>
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l. ....	<b>149658</b>	Umanis Luxembourg S.A. ....	<b>149650</b>
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l. ....	<b>149658</b>	Unit Investments S.A., SPF .....	<b>149654</b>
Gestron Services (Luxembourg) S.A. ....	<b>149639</b>	Vesalius Biocapital II S.A. SICAR .....	<b>149653</b>
Hapelux S.A. ....	<b>149648</b>	Villa Sapori S.à r.l. ....	<b>149653</b>
Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II ..	<b>149639</b>	WakeSys S.à r.l. ....	<b>149618</b>
		Zoomdle International .....	<b>149659</b>

**WakeSys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siege social: L-8387 Koerich, 3, Montée Saint Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 181.238.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1) "RIXEN CABLEWAYS GmbH", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-85221 Dachau (Deutschland), Rudolf-Diesel-Strasse 9, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister B des Amtsgerichts München (Deutschland) unter Nummer HRB 179399,

vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer,

nämlich, Herrn Bruno Johannes Joachim RIXEN, Diplomingenieur, geboren am 3. Juli 1931 in Kiel (Deutschland), wohnhaft in D-85221 Dachau (Deutschland), Herzog-AlbrechtStrasse 72,

hier vertreten durch Herrn Patrick GOERGEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2340 Luxemburg, 25, rue Philippe II, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht datiert vom 19. September 2013,

2) "Be-Be Holding AG", eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-6300 Zug (Schweiz), Baarer Strasse 79, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Kantons Zug unter Nummer CH-170.3.035.719-5.,

vertreten durch die Einzelunterschrift des Mitglieds des Verwaltungsrates, Herrn Hans-Joachim MENZEL, Kaufmann, geboren am 5. Dezember 1960 in Herford (Deutschland), beruflich wohnhaft in CH-6300 Zug (Schweiz), Lüssirainstrasse 50,

hier vertreten durch Herrn Patrick GOERGEN, vorgenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht datiert vom 23. September 2013,

3) Herr Chris HILBERT, Angestellter, geboren am 7. April 1986 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in L-8387 Koerich, 3 montee St. Hubert.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Paraphierung, der Urkunde beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Komparenten, vertreten wie erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2.** Der Gesellschaftszweck ist die Entwicklung, die Veräußerung und die Installation von Management- und Buchungssystemen und anderen Leistungen. Dies beinhaltet unter anderem die Entwicklung und den Vertrieb von Software und Hardware, die Installation der Software und diesbezügliche Beratung, Supportdienstleistungen, Schulungen, sowie die Verwertung von geistigem Eigentum,

Darüber hinaus kann die Gesellschaft generell alle Geschäfte industrieller, kaufmännischer und finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, die direkt und indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder mit allen vergleichbaren oder verbundenen Zwecken, welche die Ausdehnung oder die Entwicklung des Gesellschaftszwecks fördern können, vornehmen. Geschäfte mobiliarer und immobiliarer Art welche fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) übersteigen benötigen die Zustimmung der Gesellschafter die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Insbesondere kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen "WakeSys S.à r.l."

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Koerich. Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in zehntausend (10.000) Geschäftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Gesellschaftsanteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Die Anteile dürfen nicht an Nichtgesellschafter nach dem Tod eines Gesellschafters übertragen werden, es sei denn, die Zustimmung der übrigen Gesellschafter liegt vor, welche drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten.

In jedem Fall behalten die übrigen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht. Sie müssen es innerhalb von drei Monaten ab dem Zeitpunkt der Verweigerung der Übertragung auf einen Nichtgesellschafter ausüben. Der Wert des Nettovermögens laut den letzten genehmigten Jahreskonten dient als Grundlage für die Bestimmung des Wertes der Anteile.

Die Anteile durch das nicht ausgeübte Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Gesellschaftern, fallen proportional den anderen Gesellschaftern zu. Das nicht ausgeübte Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Gesellschaftern wird anfällig proportional zu den anderen Gesellschaftern. Bei Nicht-Ausübung des Vorkaufsrechts müssen die Gesellschafter die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Abweichend zu Absatz zwei, im Falle des Todes eines Gesellschafters, ist die Übertragung kostenlos für den rechtmäßigen Erben und den überlebenden Ehegatten.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriften stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Gesellschafter die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, bestimmen in der Gesellschafterversammlung die Befugnisse der Geschäftsführer.

**Art. 13.** Bezuglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 16.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschaftsversammlung zur freien Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden wie folgt von den Gesellschaftern gezeichnet:

1) "RIXEN CABLEWAYS GmbH", vorgenannt, zweitausendvierhundertfünfzig Anteile .....	2.450
2) "Be-Be Holding AG", vorgenannt zweitausendvierhundertfünfzig Anteile .....	2.450
3) Herr Chris HILBERT, vorgenannt, fünftausendeinhundert Anteile .....	5.100
Total: zehntausend Anteile .....	10.000

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausend-fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafter anerkennen.

Als Ausgabeprämie wurde von den Kompartanten unter 1. und

2. jeweils zur Hälfte, die Summe von einhundertdreieundneunzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro (193.875,00) in bar eingezahlt, sowie von dem Kompartanten unter

3. einer Management- und Buchungssoftware, geschätzt auf die Summe von zweihundertsechstausend Euro (EUR 206.000,00), in die Gesellschaft eingebracht.

Die Summe in Höhe von einhundertdreiviertausendneunzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro (193.875,00) steht die Gesellschaft zur freien Verfügung, was die Gesellschafter anerkennen.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zweitausenvierhundert Euro (EUR 2.400,00) geschätzt.

#### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausenddreizehn.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgesetzt.

2. Zum Geschäftsführer wird auf 4 (vier) Jahre ernannt:

Herr Chris HILBERT, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8387 Kœrlich, 3, montée St. Hubert.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, den Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. GOERGEN, C. HILBERT, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48062. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Abschrift erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013152226/133.

(130185463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

#### MidOcean Finco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.694.

Les comptes annuels audités au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013156128/13.

(130191401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

#### Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.791.

#### EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 6 novembre 2013:

La démission de Stephen John Massey en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Adrian Brindley, né le 28 juin 1979 à Solihull, avec adresse professionnelle à LCP House, The Pensnett Estate, GB - DY6 7NA Kingswinford, et

Maxime Giraud, né le 2 juillet 1974 à Marseille, avec adresse professionnelle au 7 rue de l'Amiral d'Estaing, F-75016 Paris ont été élus nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013156282/16.

(130191359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.185.

*Extrait du contrat d'apport signé le 8 novembre 2013*

En vertu du contrat d'apport signé en date du 8 novembre 2013, les parts de la société ont été transférées comme suit:

EPF Holdings SARL, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré 8,602 parts de classe B de 1 Euro chacune, détenues dans la Société à Fralinosta Limited, ayant son siège social au 10 Diomidous, Alphamega-Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Office 401, P.C. 2024 Nicosia, Chypre

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013156284/18.

(130191621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Rinoca Bis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 150.638.

**EXTRAIT**

Le siège social de la société RINOCA BIS S.A.R.L., RCS n° B 150.638, auprès de la société International Corporate Activities S.A., Intercorp S.A. à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

International Corporate Activities S.A.

Signature

Référence de publication: 2013156271/14.

(130191247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Manwin Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.366.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157410/22.

(130192725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Manwin Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.021.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157412/24.

(130192729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société mère Mc Kinsey & Company Inc. Luxembourg (la «Société»), une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en date du 31 décembre 2012, que Wiebe Draijer a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 décembre 2012 et par conséquent tous pouvoirs lui conférés en tant que gérant en charge de la gestion journalière de la Succursale sont révoqués avec effet au 31 décembre 2012 de telle sorte que Wiebe Draijer n'est plus autorisé d'engager la Succursale et d'agir en son nom à compter du 31 décembre 2012.

Il résulte de la résolution qui précède qu'avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le conseil d'administration de la Société est constitué comme suit:

1. Virginia Molino
2. Marc Niederkorn
3. Michel Van Hoey

Il résulte également de la résolution qui précède que à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les représentants permanents en charge de la gestion journalière de la Succursale sont comme suit:

1. Marc Niederkorn
2. Michel Van Hoey

Ils auront le pouvoir individuel d'engager la Succursale pour les besoins de sa gestion journalière et pour toutes activités rentrant dans l'objet social de la succursale, tel que précisé dans les statuts de celle-ci, aussi longtemps qu'ils resteront administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Marie Eve Delpech

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013157422/30.

(130192447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Manwin Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.115.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157415/24.

(130192732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Mongolia Logistics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 159.910.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre de 2013.

Référence de publication: 2013157403/10.

(130193116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

—  
**BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.503,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BBTPS Nominees Limited, ayant son siège social au 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06871998, et BDC Dovana Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.399 que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe E de la Société ont été transférées par BBTPS Nominees Limited, préqualifiée, au profit de BDC Dovana Holdings S.à r.l, préqualifiée, le 31 octobre 2013.

En conséquence de ce qui précède au 31 octobre 2013, BBTPS Nominees Limited, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe E dans la Société, et BDC Dovana Holdings S.à r.l, préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe E dans la Société.

149624

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013157770/20.

(130193419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013 que:

L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen J. Van Rijswijkstraat, 184

Monsieur Christian Callens, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijkstraat, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B - 4053 Chaudfontaine, rue de Sélys,  
64

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte Audit S.à.r.l., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2013157756/21.

(130193969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Arch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157751/10.

(130193706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Alres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.321.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 31 Octobre 2013.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Ewoud Adrian Boekhout.

Référence de publication: 2013157743/10.

(130193175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.119.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 octobre 2013*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur André SCHMIT en tant qu'Administrateurs de la Société

Certifié conforme et sincère  
Pour ACPI LUXEMBOURG FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013157730/13.

(130193704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. "A.F.I.F., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 31.013.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth November.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the limited liability company "AKADEMIE FUER INTERNATIONALE FINANZDIENSTLEISTUNGEN A.G. A.F.I.F., S.A." a société anonyme having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, incorporated by deed of Maître André-Jean Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Clervaux, on June 1<sup>st</sup>, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 348 on 1989,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 31.013 (the "Company").

The meeting was opened and presided by Mrs Virginie Pierru, notary clerk, residing professionally in Luxembourg which also appoints as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Géraldine Nucera, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Decision and approval of the rewording of the articles of Incorporation; and
2. - Miscellaneous.

II) The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder represented acknowledges and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution:*

The general meeting decides to reword completely the articles of association in order to give it the following wording:

**"Name - Registered office - Duration - Corporate Object - Capital**

**Art. 1.** A public limited company (SA) named "AKADEMIE FUER INTERNATIONALE FINANZDIENSTLEISTUNGEN A.G. A.F.I.F., S.A." is hereby established.

**Art. 2.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be moved within the boundaries of this municipality by decision of the Board of Directors.

If any extraordinary political, economic or social events compromising normal business at the registered office or easy communication with this office from abroad should arise or be imminent, the registered office may be declared to be temporarily moved abroad, without such a measure having any effect on the nationality of the company, which shall remain Luxembourgish despite this temporary transfer of the registered office.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The corporate object of the company shall be acquiring interests in any form in other Luxembourg or foreign companies, and any other form of investment, acquisition by purchase, subscription and any other means, and disposing

by sale, exchange or any other means of all manner of transferable securities and cash, as well as the administration, supervision and development of these interests. The company may take part in the establishment and development of any other industrial or commercial company and may provide its assistance to any such company by means of loans, guarantees or other means.

Company business shall also involve the acquisition, management, establishment, registration and filing, promotion, sale, use as part of its business and granting of the use of domain names, intellectual property rights and industrial property rights, in particular copyright, patents, trademarks and brand names, designs and models of any nature.

The company may undertake all manner of real-estate, intangible-property, financial and industrial transactions, commercial or otherwise, related directly or indirectly to its corporate object.

It may lend to or borrow from, with or without interest, companies within its group, and it may issue bonds and other acknowledgements of debt.

It may do business directly or indirectly on its own behalf or on behalf of third parties, alone or in partnership, undertaking any actions liable to support said purpose or the purpose of companies in which it holds an interest.

It may in particular use its funds to create, manage, enhance and settle portfolios comprising all manner of securities from any source, participate in the creation, development and control of any company, acquire by means of contributions, subscriptions, underwriting, call options or any other means, securities and patents of any kind, realizing them by sale, assignment, exchange or any other means, have these interests and patents enhanced, and give companies in which it has an interest any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the company may undertake any business whatsoever that may be required to accomplish or advance its corporate object.

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 30,986.69-) represented by one thousand (1000) shares each having a nominal value of thirty-one hundred euro (EUR 30,986-).

The shares may be in a bearer or registered form, at the discretion of the shareholder, with the exception of those shares required by law to be registered.

The holder may choose to have the shares in the company created in single units or certificates representing several shares.

### **Management - Monitoring**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board comprising at least three members, who need not be shareholders. However, if at a general assembly of shareholders the company is found to have only one partner, the board of directors may be limited to a single board member until the next ordinary general meeting after the existence of more than one partner is established.

Board members shall be appointed for a term not exceeding six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

If the position of a board member appointed by the general assembly becomes vacant, the remaining board members appointed by the general assembly shall be entitled to fill the position temporarily. In this case, the general assembly shall make a definitive choice at the next meeting.

**Art. 7.** The board of directors is authorised to undertake all essential or useful actions to achieve the corporate objective, and it shall be competent to handle any matters not reserved for the general assembly by law or these articles of association.

**Art. 8.** The board of directors shall have full powers to undertake all actions essential for or leading to fulfillment of the corporate object. The board of directors may exercise any powers not expressly reserved by law or these articles of incorporation for the shareholders' assembly.

The board of directors shall elect a chairman from amongst its members. In the absence of the chairman, meetings may be chaired by another board member. The sole board member shall act as de facto chairman.

The board of directors may only validly deliberate and pass resolutions if the majority of its members are present or represented. Any board member may be represented by appointing, in writing or by telegram, fax or email, any other board member as their representative. Board members may not represent more than one of their colleagues.

Absent board members may also vote by letter, telegram, fax or email. In both cases, the absent board member shall be deemed to be present at the meeting.

In exceptional circumstances and following an express decision by the Chairman, board members may participate in a board meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling everybody taking part in the meeting to hear and talk to one another. In this case, the board member using this type of technology shall be deemed to be present at the meeting and may take part in the vote.

The board of directors may pass resolutions validly using circular letters if they are signed and approved in writing by all the board members. This approval may result from one or more separate documents sent in writing or by telegram, fax or email. Resolutions passed under these conditions shall have the same effect as resolutions passed during board

meetings. Documents, telegrams, faxes and emails expressing board members' votes shall be attached to the minutes of the meeting.

Decisions of the board of directors shall be taken by a majority of votes. In the event of a tie, the Chairman shall have the casting vote.

**Art. 9.** The Board may delegate some or all of its powers concerning the daily management and representation of the company regarding such management to one or more board members, directors, managers or other agents, who need not be shareholders.

**Art. 10.** The company shall be bound by the joint signature of two board members. If a managing director is appointed, the company shall be bound either by the joint signature of two board members, one of whom must be the managing director, or by the signature of the managing director only.

Exceptionally, the sole board member shall have independent signing powers.

**Art. 11.** The company shall be monitored by one or more statutory auditors ("commissaires aux comptes"), who need not be shareholders, appointed for a term that shall not exceed six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

#### **Business year - General assembly**

**Art. 12.** The business year shall run from 1 January to 31 December of each year.

**Art. 13.** General assemblies shall be convened in accordance with the related legal provisions. Notice need not be served if all shareholders are present or represented, and they acknowledge prior knowledge of the agenda.

The board of directors may decide that, to attend the general assembly, holders of shares must deposit them at least five clear days before the date set for the meeting. All shareholders shall have the right to vote in person or by means of a representative, who need not be a shareholder.

Each share shall entitle the holder to one vote.

**Art. 14.** A properly constituted meeting of shareholders of the company shall represent all of the company shareholders.

The assembly shall have absolute power to undertake and/or ratify any deed in the interest of the company.

**Art. 15.** The general assembly shall decide on the allocation and distribution of net profits. The board of directors shall be authorised to pay interim dividends in accordance with the related legal provisions.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held automatically on the first Monday of June at 2 p.m. at the head office in Luxembourg, or in any other place named in the notice. If this is a public holiday, the meeting shall be held on the next working day.

**Art. 17.** The Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply throughout, unless overridden by these articles of association."

#### Second resolution:

In consideration of the above, the general meeting decided that the articles written in English, followed by a French version, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le douze novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " AKADEMIE FUER INTERNATIONALE FINANZDIENSTLEISTUNGEN A.G. A.F.I.F., S.A. ", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-

Rue, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Clervaux, le 1<sup>er</sup> juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 348 en 1989,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 31.013 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision et approbation de refondre complètement les statuts de la Société; et

2.- Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée ne varietur par l'actionnaire unique représenté et la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AKADEMIE FUER INTERNATIONALE FINANZDIENSTLEISTUNGEN A.G. A.F.I.F., S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (30.986,69- EUR) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (30.986- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocablables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide que les statuts rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51376. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157739/309.

(130193501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**AMB European Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 90.005.

—  
*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis Holding XI (A) BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013157746/15.

(130193459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157761/10.

(130193735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Alaskan Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.120.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Alaskan Luxembourg S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178120 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 June 2013, whose articles of incorporation (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1910 dated 7 August 2013. The Articles have never been amended.

The extraordinary general meeting of the Company (the Meeting) elected as chairman Manuel MOUGET, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Stella LE CRAS, residing professionally in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the Meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the amount of the authorized share capital of the Company from its present amount of one thousand Euro (EUR 1,000) up to one million one hundred twenty thousand five hundred Euro (EUR 1,120,500), five hundred Euro (EUR 500) being now reserved for the issuance of Authorized Shares and one million one hundred twenty thousand Euro (EUR 1,120,000) being now reserved for the conversion of Convertible Notes.

2. Further to the above resolution, to amend and restate the articles 6.1 and 6.2 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) as follows:

" **6.1.** The authorized and unissued share capital of the Company is set at EUR 1,120,500 (the "Authorized Share Capital"), EUR 500 being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and EUR 1,120,000 being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

**6.2.** The Manager is authorized, during a period starting as from the date of this amendment and ending on 7 November 2018, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital:

(i) 50,000 (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(ii) 112,000,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each, which are reserved to the possible conversion of up to 112,000,000 convertible notes that may be issued by the Company (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a 5 (five) years period as indicated above. The conversion of Convertibles Notes may occur after the above-mentioned 5 (five) years period."

3. Declaration by the shareholders of the Company (the Shareholders) that they have received the special report of the Manager (the Special Report) foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the Law), and decide to grant to the Manager the right to waive their preferential rights to subscription with respect to the issuance of (i) the Authorized Shares and (ii) the Convertible Notes and the potential increase of the issued capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital and decision to accept this Special Report of the Manager and to accept the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of issuance of (i) Authorized Shares and (ii) Convertible Notes and the potential increase of the issued share capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital.

II. - That the Shareholders present or represented, the proxyholder of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Shareholders present, the proxyholder of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented Shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III - That the entire issued share capital of the Company being present or represented at the present Meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present Meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to increase the amount of the authorized share capital of the Company from its present amount of one thousand Euro (EUR 1,000) up to one million one hundred twenty thousand five hundred Euro (EUR 1,120,500), five hundred Euro (EUR 500) being now reserved for the issuance of Authorized Shares and one million one hundred twenty thousand Euro (EUR 1,120,000) being now reserved for the conversion of Convertible Notes.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the Meeting decides to amend and restate articles 6.1 and 6.2 of the Articles as follows:

" **6.1.** The authorized and unissued share capital of the Company is set at EUR 1,120,500 (the "Authorized Share Capital"), EUR 500 being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and EUR 1,120,000 being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

**6.2.** The Manager is authorized, during a period starting as from the date of this amendment and ending on 7 November 2018, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital:

(i) 50,000 (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(ii) 112,000,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each, which are reserved to the possible conversion of up to 112,000,000 convertible notes that may be issued by the Company (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a 5 (five) years period as indicated above. The conversion of Convertibles Notes may occur after the above-mentioned 5 (five) years period."

*Third resolution*

The Shareholders declare that they have all received the Special Report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the Law and decide to grant to the Manager the right to waive their preferential rights to subscription with respect to the issuance of (i) the Authorized Shares and (ii) the Convertible Notes and the potential increase of the issued capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital, and decide to accept this Special Report of the Manager and to accept the renunciation by the existing shareholders of all of their

preferential subscription rights in case of issuance of (i) Authorized Shares and (ii) Convertible Notes and the potential increase of the issued share capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.400.-.

*Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Alaskan Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178120 (la Société), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 juin 2013, dont les statuts (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1910 daté du 7 août 2013. Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée) élit comme président Manuel MOUGET, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Stella LE CRAS, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutatrice par l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le montant du capital autorisé de la Société de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000) à un million cent vingt mille cinq cents euros (EUR 1.120.500), cinq cents euros (EUR 500) étant désormais réservé pour l'émission des Actions Autorisées et un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000) étant désormais réservé pour la conversion des Obligations Convertibles.

2. Suite à la résolution ci-dessus, modifier et refondre les articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société (les Statuts) comme suit:

" **6.1.** Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à EUR 1.120.500 (le "Capital Autorisé"), EUR 500 étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et EUR 1.120.000 étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

**6.2.** Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de la présente modification et se terminant le 7 novembre 2018, à émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) 50.000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) 112.000.000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de jusqu'à 112.000.000 obligations convertibles pouvant être émises par la Société (comprenant les PiK notes pouvant être émises de temps à autre), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de 5 (cinq) années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de 5 (cinq) années mentionnée ci-dessus."

3. Déclaration des actionnaires de la Société (les Actionnaires) qu'ils ont tous reçu le rapport spécial du Gérant (le Rapport Spécial) prévu à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et décident d'accorder au Gérant le droit de supprimer leurs droits préférentiels de souscription

concernant l'émission (i) des Actions Autorisées et (ii) des Obligations Convertibles et une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé et décision d'accepter ce Rapport Spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation de tous les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'émission (i) d'Actions Autorisées et (ii) d'Obligations Convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé;

II. - Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, le mandataire des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les Actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000) à un million cent vingt mille cinq cents euros (EUR 1.120.500), cinq cents euros (EUR 500) étant désormais réservé pour l'émission des Actions Autorisées et un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000) étant désormais réservé pour la conversion des Obligations Convertibles.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et refondre les articles 6.1 et 6.2 des Statuts comme suit:

" **6.1.** Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à EUR 1.120.500 (le "Capital Autorisé"), EUR 500 étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et EUR 1.120.000 étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

**6.2.** Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de la présente modification et se terminant le 7 novembre 2018, à émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) 50.000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) 112.000.000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de jusqu'à 112.000.000 obligations convertibles pouvant être émises par la Société (comprenant les PiK notes pouvant être émises de temps à autre), avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de 5 (cinq) années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de 5 (cinq) années mentionnée ci-dessus."

*Troisième résolution*

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont tous reçu le Rapport Spécial du Gérant prévu à l'article 32-3 (5) de la Loi et décident d'accorder au Gérant le droit de supprimer leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission (i) des Actions Autorisées et (ii) des Obligations Convertibles et une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé, et décident d'accepter ce Rapport Spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation de tous les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'émission (i) d'Actions Autorisées et (ii) d'Obligations Convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

*Frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.-.

149635

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 novembre 2013. Relation: RED/2013/1901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013157711/206.

(130193792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.809.

—  
*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis Holding XI (A) BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013157747/14.

(130193458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Altilands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 171.267.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la lettre datée du 11 novembre 2013 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157744/14.

(130193569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

—  
*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013*

**Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

M. Marc FLAMMANG, président  
M. Daniel KUFFER, administrateur  
M. Bertrand SCHMELER, administrateur  
Dr. Yves WAGNER, administrateur

M. Bruno KLEIN, administrateur, demeurant professionnellement à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen,  
Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013157796/26.

(130193070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Car Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.458.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 novembre 2013, que l'associé unique Asia Internet Holding S.à r.l. a transféré 1 part qu'il détenait dans la Société à Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) une unternehmergeellschaft (haftungsbeschränkt), constituée et régie selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Berlin, sous le numéro HRB 126893 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20 Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Asia Internet Holding S.à r.l. ....	12.499 parts
Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) ....	1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Car Classifieds Asia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157782/20.

(130193034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Les comptes annuels consolidés de Tesco PLC., maison-mère de la Société au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013157785/12.

(130193523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Brookstar JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.201.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

149637

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157766/10.

(130193705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Alexia Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 61.793.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157741/12.

(130194003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Bigpoint Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.768.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 novembre 2013 que la démission de Monsieur Jeronimo Federico Folgueira Sanchez de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157772/16.

(130193521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Binnopharm International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 177.650.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 05.11.2013 de la société BINNOPHARM INTERNATIONAL S.à.r.l. il a été décidé ce qui suit:

1. Démission de Monsieur Maximilian Bolzer, gérant, avec effet immédiat et nomination de:

Monsieur Alexander Kurilov, né le 16.06.1986 à Irkutsk (Russie) et demeurant à appart 57, 78, rue Kashirskoye Shosse, 115409 Moscou, Russie comme gérant

Luxembourg, le 05.11.2013.

**BINNOPHARM INTERNATIONAL SARL**

Référence de publication: 2013157773/14.

(130193057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Chambertin S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 28.747.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 octobre 2013.*

*Résolutions:*

*Première résolution:*

L' Assemblée Générale décide de résigner le mandat du membre du Conseil d'Administration ci-dessous:

- Monsieur Luigi ROMOR, résidant professionnellement à 33, Via Vittorio Emanuele, I-50041 Florence, Italie.  
Le mandat de ce dernier prend fin à partir du 6 octobre 2013.

*Deuxième résolution:*

L' Assemblée Générale décide de résigner le mandat du Délégué à la gestion journalière ci-dessous:

- Monsieur Luigi ROMOR, résidant professionnellement à 33, Via Vittorio Emanuele, I-50041 Florence, Italie.  
Le mandat de ce dernier prend fin à partir du 6 octobre 2013.

L'Assemblée Générale décide de ne pas nommer un nouveau délégué à la gestion journalière pour remplacer ce dernier.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Marius-Panos KASKAS, résidant professionnellement à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Le mandat de ce dernier prend effet à partir du 6 octobre 2013 jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013157802/24.

(130193620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Big Beer Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 12, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14.05.2012*

Les mandats des administrateurs

- Monsieur Christophe PETRA, employé privé, né à Huyères, France, le 1<sup>er</sup> novembre 1971, demeurant à L-2165 Luxembourg, 8, Rives de Clausen

- Monsieur Steve DARNE, employé privé, né à Harrare (Zimbabwe), le 11 décembre 1970, demeurant à L-8151 Bridel 41, rue de Schoenfels

- Monsieur Jean-Claude COLBACH, employé, privé, né à Luxembourg, le 30 juin 1970, demeurant à L-7595 Reckange, 54, rue Principale

se terminent à la date de l'AGO du 14.05.2012.

Sont nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'AGO de l'année 2018:

- Monsieur Marc BAERTZ, né à Luxembourg, le 24 décembre 1971, demeurant à L-6944 Niederanven, 11, rue Dicks

- Monsieur Steve DARNE, employé privé, né à Harrare (Zimbabwe), le 11 décembre 1970, demeurant à L-8151 Bridel 41, rue de Schoenfels

- Monsieur Jean-Claude COLBACH, employé, privé, né à Luxembourg, le 30 juin 1970, demeurant à L-7595 Reckange, 54, rue Principale

Le mandat du commissaire au compte Monsieur René Thill se termine à la date de l'AGO du 14.05.2012.

Est nommé nouveau commissaire au compte jusqu'à l'AGO de l'année 2018

Monsieur René THILL, comptable, né à Luxembourg le 1<sup>er</sup> janvier 1952, demeurant à 44, rue Henri Entringer L-1467 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2013.

Steve Darne

Administrateur

Référence de publication: 2013157771/30.

(130193889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013157960/10.

(130193603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Gestron Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

—  
**EXTRAIT**

Monsieur Emmanuel Bussetil, Administrateur, a changé d'adresse comme suit: 4 rue Antoine-François Van der Meulen, L-2152 Luxembourg.

Monsieur David Barrett, Administrateur, a changé d'adresse comme suit: 68 Montée Pilate, L-2336 Luxembourg.

Il est porté à la connaissance des tiers que le prénom de Mme Evangelia Paizi, Administrateur, est Evgenia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gestron Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157922/14.

(130193135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.511.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Henlinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies register,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schierens, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 24 October 2013,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number,

powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

### *Subscription and Payment*

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sarl, represented as stated above, subscribes for one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Faith Rosenfeld, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A, with professional address at 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, U.S.A.;

- Mr. Emmanuel Bresson, director, born on 22 January 1968 in Clermont-Ferrand, France, with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2<sup>nd</sup> Floord, 25 St. James' Street, London, SW1A, United Kingdom; and

- Mr. Marcus Colwell, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, U.S.A..

The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Martin Paul Galliver, private employee, born on 15 June 1980 in Monaco, with professional address at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, private employee, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; and

- Ms. Sophie Simoens, private employee, born on 15 February 1972 in Charleroi, Belgium, with professional address at 6H, Route de Treves, L-2633 Sennigerberg.

2. The registered office of the Company is located at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2013,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvenabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### **Disposition transitoire**

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

149648

*Souscription et Libération*

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été apportée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Faith Rosenfeld, directeur, née le 22 décembre 1951 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Emmanuel Bresson, directeur, née le 22 janvier 1968 à Clermont-Ferrand, France, avec adresse professionnelle au Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2<sup>nd</sup> Floord, 25 St. James' Street, Londres, SW1A, Royaume-Uni; et

- Monsieur Marcus Colwell, directeur, né le 23 mai 1962 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33 rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martin Paul Galliver, employé privé, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, employé privé, né le 19 juin 1967 à La Haye, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; et

- Madame Sophie Simoens, employée privée, née le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49745. Reçu soixantequinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157950/508.

(130193199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Hapelux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.900,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.272.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013157947/10.

(130193702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

149649

**Manwin Reality Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.022.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157414/22.

(130192727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Manwin Premium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.057.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157413/24.

(130192731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2150 Luxembourg, 1, rue de la Monnaie.

R.C.S. Luxembourg B 157.399.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

149650

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013157407/11.

(130192820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.492.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18.09.2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs POULIGNY Olivier, 54, bis me d'Aguesseau, F-92100 BOULOGNE BILLANCOURT, France, PIEPSZOWNIK Laurent, 97, rue de Vaugirard, 75006 PARIS, France, BARTHELEMY François, 20, rue de Mussy, F-57220 CONDE NORTHEN, France en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur BARTHELEMY François, 20, rue de Mussy, F-57220 CONDE NORTHEN, France.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013157616/19.

(130192867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 768.925,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le gérant commandité de la société en date du 05 novembre 2013*

Le gérant commandité de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de Tyson Americas Holding S.à r.l., gérant commandité de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157589/14.

(130192524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.339.670,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de 23/08/2013 avec numéro de dépôt L130146887 ont été modifié et par la suite redéposées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013157585/14.

(130192919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

149651

**Sotour - La Bourse aux Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 18.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 novembre 2013.

Pour SOTOUR LA BOURSE AUX VOYAGES S.A R.L.  
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013157574/12.

(130192496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Telenet Finance Luxembourg II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternechen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.414.

Veuillez prendre note que suite à deux fusions successives, le réviseur d'entreprises agréé est désormais la société KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B149133, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme  
Pour Telenet Finance Luxembourg II S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157582/14.

(130192481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Tenotel, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 132.086.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 05 novembre 2013*

L'associé unique décide de procéder au renouvellement du mandat du gérant unique avec effet immédiat, en la personne de:

- Monsieur Bernard Gabriel José DUFRÈNE, technicien en télécommunication, né à Florenville (Belgique), le 22 novembre 1960, demeurant à B-6740 Mortinsart -Etalle, 5, rue de Houdemont.

Son mandat sera valide jusqu'à l'assemblée général ordinaire devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENOTEL Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2013157598/17.

(130192431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**The Race, Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 118.524.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11.11.2013 l'associé unique de la société a

1. décidé de nommer deux administrateurs supplémentaires, soit

Claudine ERPELDING, avocat, née le 09.07.1970 à Differdange, demeurant professionnellement au 101 avenue du Bois à L-1250 Luxembourg;

Cynthia FAVARI, avocat, née le 20.02.1985 à Metz (France), demeurant professionnellement au 101 avenue du Bois à L-1250 Luxembourg;

les deux pour un nouveau mandat complet de 6 ans qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018

2. décidé de ne nommer administrateur délégué avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société en toutes circonstances, Monsieur Yves WAGENER, avocat, né le 21 septembre 1962 à Dudelange, demeurant professionnellement au 101 avenue du Bois à L-1250 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Y. Wagener

Référence de publication: 2013157601/21.

(130192808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Techniwood International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.914.

—  
**EXTRAIT**

Le conseil d'administration de la Société TECHNIWOOD INTERNATIONAL S.A. a approuvé le transfert de siège en date du 30 octobre 2013.

Adresse du siège de la société

Le siège de la société a désormais pour adresse le 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013157597/16.

(130192948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

*Pour copie conforme*

*Pour la société*

*Maître Carlo WERSANDT*

*Notaire*

Référence de publication: 2013157558/14.

(130192419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sigma Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.943.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157565/12.

(130193103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

149653

**SKS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.534.

*Dépôt rectificatif: B149534 - L130082230 déposé le 24/05/2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157569/10.

(130192883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Villa Sapori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8268 Bertrange, 1, Trossenberg.

R.C.S. Luxembourg B 147.789.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/11/2013*

L'associé unique de la société VILLA SAPORI S.à.r.l. a décidé, en date du 11 novembre 2013, de prendre les résolutions suivantes:

L'associé unique décide d'accepter la démission de:

- Madame Anna-Maria PETRUZZI, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg de son poste de gérante administrative avec effet immédiat.

Par conséquent, Monsieur Antonio PLANTONE, restaurateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee, demeure le gérant unique de la société.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11/11/2013.

Référence de publication: 2013157641/18.

(130193032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Vesalius Biocapital II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.524.

*Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2013*

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Kenneth WILS, administrateur, demeurant professionnellement à B-3800 Sint-Truiden 11, Nieuwenhuyzen; - Consuco S.A., société anonyme, ayant son siège social à B-1180 Bruxelles, 33A, Avenue de Foestraets, inscrite au registre des entreprises de Belgique sous le numéro 433.773.805.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Monsieur Chris De Jonghe, né le 15 juillet 1972 à Mortsel (Belgique) et demeurant professionnellement au 50, Jan Davidlaan, B-2630 Aartselaar;

- SUNATHIM, société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à B-2350 Vosselaar, 18, Wielewaalstraat, inscrite à la Banque carrefour des entreprises de Belgique sous le numéro 0474.893.093.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013157625/23.

(130192908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157620/11.

(130192971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 53.909.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 6 novembre 2013*

La société HARTWOOD, société anonyme de droit belge inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0830.011.281, ici représentée par Messieurs Jérôme PICARD et Francis JOYAUD, en leur qualité d'administrateur, acte les résolutions suivantes:

1. Monsieur Francis JOYAUD, né le 20 mars 1970 à Paris et demeurant au 2, avenue Camoëns à F-75116 Paris, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec effet immédiat.
2. La société FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group est représentée conjointement par Messieurs Jérôme PICARD et Francis JOYAUD, prénommés, en leur qualité de gérant. Ils forment, ensemble, le Conseil de gérance de la société. Chaque gérant peut représenter la société par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Jérôme PICARD / Francis JOYAUD  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013157912/20.

(130193514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Financière de la charcuterie JV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 167.587.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Financière de la charcuterie JV, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.587 (the Company). The Company has been incorporated on March 2, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 824, page 39527, dated March 29, 2012. The articles of association of the Company have been amended once since its incorporation, pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated March 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1370, page 65739, dated June 2, 2012.

THERE APPEARED:

1. Campofrio Food Group France Holding, a company organized and existing under the laws of France with its registered office at 523 cours du Troisième Millénaire, 69800 Saint-Priest, France, registered with the Lyon Trade Registry under the number 420 001 257 (Campofrio),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

and

2. Foxlease Food S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.471 (Foxlease).

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Campofrio and Foxlease, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, as defined below, have requested the undersigned notary, to record that:

I. The Company's share capital is presently set at four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by four million (4,000,000.-) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, divided into two million and forty thousand (2,040,000) class A ordinary shares and into one million nine hundred and sixty thousand (1,960,000) class B ordinary shares.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million euro (EUR 2,000,000) in order to bring its share capital from its present amount of four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by four million (4,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up divided into two million and forty thousand (2,040,000) class A ordinary shares and one million nine hundred and sixty thousand (1,960,000) class B ordinary shares to an amount of six million euro (EUR 6,000,000) by way of the issue of one million and twenty thousand (1,020,000) new class A ordinary shares and nine hundred and eighty thousand (980,000) new class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription for the new ordinary shares of the Company and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at six million euro (EUR 6,000,000), represented by six million (6,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (individually a Share and collectively the Shares), divided into three million and sixty thousand (3,060,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and into two million nine hundred and forty thousand (2,940,000) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares)."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 1. above, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of United International Management S.A. and any lawyer of Stibbe Avocats, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the re-designated shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million euro (EUR 2,000,000) in order to bring its share capital from its present amount of four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by four million (4,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up divided into two million and forty thousand (2,040,000) class A ordinary shares and one million nine hundred and sixty thousand (1,960,000) class B ordinary shares to an amount of six million euro (EUR 6,000,000) by way of the issue of one million and twenty thousand (1,020,000) new class A ordinary shares and nine hundred and eighty thousand (980,000) new class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Subscription - Payment*

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

1. Campofrio, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed for nine hundred and eighty thousand five hundred (980,000) class B ordinary shares, in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred and eighty thousand euro (EUR 980,000) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. Foxlease, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed for one million and twenty thousand (1,020,000) class A ordinary shares, in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one million and twenty thousand euro (EUR 1,020,000) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Campofrio and Foxlease (together the Shareholders), representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at six million euro (EUR 6,000,000), represented by six million (6,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (individually a Share and collectively the Shares), divided into three million and sixty thousand (3,060,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and into two million nine hundred and forty thousand (2,940,000) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares)."

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified above, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of United International Management S.A. and any lawyer of Stibbe Avocats, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately two thousand eight hundred Euros (2,800.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Financière de la charcuterie JV, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.587 (la Société). La Société a été constituée le 2 mars 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824, page 39527, daté 29 mars 2012. Les statuts de la société ont été modifiés une fois depuis sa constitution par un acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg daté du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370, page 65739, daté du 2 juin 2012.

**ONT COMPARU:**

1. Campofrio Food Groupe France Holding, une société organisée et existante selon le droit français dont le siège social se situe au 523 cours du Troisième Millénaire, 69800 Saint-Priest, France, immatriculée au Registre de Commerce de Lyon sous le numéro 420 001 257 (Campofrio);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

2. Foxlease Food S.A., une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.471 (Foxlease).

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varieront par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Campofrio et Foxlease, précitées et représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, tel que défini ci-dessous, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) parts sociales ordinaires de classe B.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) afin de porter son capital social de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) parts sociales ordinaires de classe B à six millions d'euros (EUR 6.000.000) par l'émission d'un million vingt mille (1.020.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A et neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B de la société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription aux nouvelles parts sociales ordinaires de la Société et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1. Le capital social est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000), représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), divisé en trois millions soixante mille (3.060.000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B). "**

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de United International Management S.A. ainsi qu'à tout avocat de Stibbe Avocats, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) afin de porter son capital social de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) parts sociales ordinaires de classe B à six millions d'euros (EUR 6.000.000) par l'émission d'un million vingt mille (1.020.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société et neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

1. Campofrio, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales ordinaires de classe B, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 980.000), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

2. Foxlease, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à un million vingt mille (1.020.000) parts sociales ordinaires de classe A, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total d'un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Campofrio et Foxlease (ensemble les Associés), qui représentent la totalité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000), représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), divisé en trois millions soixante mille (3.060.000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B).»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de United International Management S.A. ainsi qu'à tout avocat de Stibbe Avocats, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont incombés à la Société en raison du présent acte ont été estimés à environ deux mille huit cents Euros (2.800.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47050. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157892/216.

(130193983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

#### **Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

##### **Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.833.

Il est à noter que le siège social de la société Foresight European Solar Fund L.P. associé de la Société, se trouve à présent au 9 Castle Street, Elizabeth House, St Helier, JE2 3RT, Jersey.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013157897/14.

(130193266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

#### **Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

##### **Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.833.

#### *Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 23 Octobre 2013, qu'a été acceptée:

- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 3 octobre 2013;
- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga lk, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 3 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

149659

Luxembourg, le 13/11/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013157896/17.

(130193266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Favorite Leisure & Sport Island S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 168.416.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157905/10.

(130193362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Fin Eleven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.913.

Les comptes 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013157907/13.

(130193790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Zoomdle International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.527.

**STATUTS**

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Philippe JOURNO, né le 7 juin 1961 à Tunis (Tunisie), demeurant à F-75006 Paris, 1, rue des Grands Augustins;

2.- Monsieur Eric HAZAN, né le 9 mars 1969 à Paris (France), demeurant à F-75017 Paris, 87, avenue Niel;

3.- Monsieur David BERREBI, né le 22 août 1974 à Suresnes (France), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 96 Ter, rue de Longchamp;

4.- Monsieur Raphaël MARTIN, né le 30 avril 1961 à Compiègne (France), demeurant à F-60410 Saintines, 537, rue Edouard Collas.

Toutes les quatre sont ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varieront par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de co-propriété.

La société pourra aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ZOOMDLE INTERNATIONAL.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- Monsieur Philippe JOURNO, prédésigné, soixante dix neuf parts sociales, . . . . .	79
2.- Monsieur Eric HAZAN, prédésigné, onze parts sociales, . . . . .	11
3.- Monsieur David BERREBI, prédésigné, sept parts sociales, . . . . .	7
4.- Monsieur Raphaël MARTIN, prédésigné, trois parts sociales, . . . . .	3
Total: cent parts sociales, . . . . .	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.000,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2.- Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Raphaël MARTIN, né le 30 avril 1961 à Compiègne (France), demeurant à F-60410 Saintines, 537, rue Edouard Collas;

b) Monsieur Christophe ANTENORI, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualityé, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4448. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013158313/129.

(130193700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 152.230.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMART HOLDING GROUP S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 152.230,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 971 du 8 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2012, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume WINCKEL, salarié, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, salariée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Madame la présidente expose:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires en nom le 15 octobre 2013.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les 3.652.288 actions émises à ce jour, 3.480.611 sont dûment représentées à la présente assemblée, représentant 95,30% du capital social, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée et informés de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1.- Prise en compte du constat d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé décidé en date du 18 janvier 2012, constaté par devant notaire Jean SECKLER, en date du 23 mai 2012.

2.- Rectification corrélative de la décision prise dans l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2012, décidant de l'augmentation de capital d'un montant de 3.617.845,- EUR qui passe alors de son montant réel de 35.820,- EUR à 3.653.665,- EUR par la création et l'émission de 3.617.845 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix présentes ou représentées:

*Première résolution*

L'assemblée constate que, suite au constat d'augmentation de capital faite dans le cadre du capital autorisé, décidé en date du 18 janvier 2012, constaté par acte notarié, avec modification des statuts, en date du 23 mai 2012, que le capital social est depuis le 18 janvier 2012, fixé à 35.820,-EUR (trente-cinq mille huit cent vingt Euros), représenté par 35.820 (trente-cinq mille huit cent vingt) actions d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier les termes de la première résolution prise en assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2012. Cet acte a été enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2012, relation GRE/2012/1388, et a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 05 juin 2012, référence 120091241.

L'assemblée générale déclare que la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire aurait dû avoir le teneur suivante:

«L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 3.617.845,- EUR (trois millions six cent dix-sept mille huit cent quarante-cinq Euros) pour le passer de son montant actuel de 35.820,- EUR (trente-cinq mille huit cent vingt Euros) à 3.653.665,-EUR (trois millions six cent cinquante-trois mille six cent soixante-cinq Euros) par la création et l'émission de 3.617.845 (trois millions six cent dix-sept mille huit cent quarante-cinq) actions nouvelles

d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles, et libérées par incorporation du compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la disponibilité de l'apport a été justifiée au notaire instrumentant.»

### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à 3.653.665,- EUR (trois millions six cent cinquante-trois mille six cent soixante-cinq Euros), représenté par 3.653.665 (trois millions six cent cinquante-trois mille six cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.»

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à 1.200,- EUR (mille deux cents Euros).

L'ordre du jour étant épousé, Madame la présidente, prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SMART HOLDING GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 152.230,

incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 19 March 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 971 dated 8 May 2010, and whose statutes have been amended several times and last deed of the undersigned notary dated 23 May 2012, in course of publication in the "Mémorial C".

The meeting is presided by Mr. Guillaume WINCKEL, employee, professionally residing at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Christelle LANGLOIS, employee, professionally residing at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

The chairman then states:

I.- That the present extraordinary general meeting was convened by notice containing the agenda sent by registered letter to the shareholders on 15 October 2013.

II.- That it appears from the attendance list, established and certified correct by the officers, that out of the 3,652,288 shares issued up to this day, 3,480,611 are represented at this meeting, representing 95,30% of the share capital, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda, listed below. The shareholders present or represented declare having been duly convened to the meeting and informed of the agenda.

This attendance list signed by the representatives of the shareholders and by the officers shall remain annexed hereto together with the powers of attorneys to be registered with the present deed

III.- The agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1.- Taken into consideration of the statement of capital increase within the limits of the authorized capital decided on 18 January 2012, certified before notary Jean SECKLER, on 23 May 2012.

2.- Correlative rectification of the decision taken in the extraordinary general meeting dated 16 April 2012, deciding the capital increase of 3,617,845,- EUR, which then passes from its real amount of 35,820,- EUR to 3,653,665,- EUR by the creation and the issuance of 3,617,845 new shares with a nominal value of 1,- EUR (one Euro) each, having the same rights and obligations as existing shares.

3.- Subsequent amendment to article 5, first paragraph of the statutes.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, and after having deliberated, the meeting took the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting notes that, following the statement of capital increase made within the limits of the authorized capital, decided on 18 January 2012, certified by notary deed, with amendment of the statutes, dated 23 May 2012, that the share capital is, since 18 January 2012, fixed at 35,820.- EUR (thirty-five thousand eight hundred and twenty Euros), represented by 35,820 (thirty-five thousand eight hundred and twenty) shares with a nominal value of 1.- EUR (one Euro) each.

*Second resolution*

The meeting decides, as a consequence of the foregoing, to amend the terms of the first resolution passed in extraordinary general meeting on 16 April 2012. This deed was registered in Grevenmacher, on 20 April 2012, relation GRE/2012/1388, and has been deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register on 5 June 2012, reference 120091241.

The general meeting declares that the first resolution of the extraordinary general meeting should have had the following wording:

"The meeting decides to increase the share capital of 3,617,845.-EUR (three million six hundred and seventeen thousand eight hundred forty-five Euros) to pass it from its current amount of 35,820.- EUR (thirty-five thousand eight hundred and twenty Euros) to 3,653,665.-EUR (three million six hundred fifty-three thousand six hundred sixty-five Euros) by the creation and the issuance of 3,617,845 (three million six hundred seventeen thousand eight hundred forty-five) new shares with a nominal value of 1.- EUR (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, subscribed by the shareholders in proportion of their current shareholdings, and fully paid-up by incorporation of share premium account.

The evidence of the reality and of the availability of the contribution has been proved to the undersigned notary"

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the statutes so as to read as follows:

**« Art. 5. (First paragraph).** The subscribed share capital shall be EUR 3,653,665.- (three million six hundred fifty three thousand six hundred sixty five Euros) divided into 3,653,665 (three million six hundred fifty three thousand six hundred sixty five) shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) each.»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,200.- EUR (one thousand two hundred Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and English texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and interpretation given to all above at the meeting and to the officers, known to the notary by their names, civil status and residence, they signed with Us notary the present deed.

Signé: Guillaume WINCKEL, Christelle LANGLOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4357. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013159664/153.

(130194746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.